

RÈGLEMENT CHALLENGE DE LA SPORTIVITÉ

Article 1 – Organisation

Le District Meurthe-et-Moselle de Football organise chaque saison un Challenge de la Sportivité ouvert à tous les clubs disputant les compétitions jeunes (U13, U15 et U18), seniors et vétérans organisées par le District. Ce challenge est destiné à inciter les équipes à respecter le corps arbitral, les dirigeants et joueurs adverses, le public, etc. Il sert à départager les équipes en cas d'égalité au classement ou en cas d'accession ou de relégation supplémentaire.

Article 2 – Gestion

La Commission de gestion des championnats est chargée de veiller à l'application du présent règlement. Elle est compétente pour établir les classements intermédiaires et définitifs, ces classements faisant l'objet de publications officielles. Les décisions de la commission sont susceptibles d'appels dans les formes et délais prévus aux Règlements Généraux.

Article 3 – Classements

3.1. Un classement est établi chaque saison pour chaque niveau de la pyramide districale. Il ne prend en compte que les matches de championnat.

3.2. Toute sanction disciplinaire est transcrite en points au challenge de la sportivité, les points étant les conséquences des sanctions prononcées par les commissions à compétence disciplinaire. Ces commissions, en dehors des sanctions prévues au barème du règlement disciplinaire, sont habilitées à prononcer des sanctions en points au challenge de la sportivité.

3.3. Les sanctions retenues sont celles réputées définitives pour des faits commis au cours de la saison considérée (1er juillet au 30 juin), c'est-à-dire celles pour lesquelles les possibilités de recours sont éteintes.

3.4. Les pénalités se cumulent et s'appliquent à l'équipe au titre de laquelle les fautes qui donnent lieu à sanction sont commises.

3.5. Toute équipe ayant ou étant déclarée forfait général est éliminée d'office des classements.

3.6. La fraude et/ou la tricherie entraînent l'exclusion de l'équipe fautive pour la saison en cours.

3.7. Le classement s'établit de la manière suivante : chaque équipe se voit attribuer une note obtenue par le calcul suivant : total des points de pénalité obtenus au titre de la saison considérée divisé par le nombre de matches effectivement joués (calcul arrêté au centième près). L'équipe la mieux classée est celle qui obtient la plus basse note, l'équipe la moins bien classée étant celle qui obtient la note la plus élevée.

3.8. Une équipe qui obtient une note supérieure à 3,75 (trois, soixante-quinze) au Classement du Challenge de la Sportivité ne peut pas accéder à la division supérieure.

Article 4 – Cotations

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

Équipes :

- Abandon de terrain ou responsabilité de l'arrêt d'une rencontre : trente (30) points

Joueurs :

a) un avertissement : un point, même s'il entraîne la suspension ferme.

- deux avertissements au cours d'un même match entraînant un match de suspension automatique : trois points

- en cas d'aggravation de la sanction : trois points par match supplémentaire.

b) une expulsion entraînant un match de suspension automatique : trois points

c) pour toute sanction supérieure à un match : trois (3) points par match supplémentaire

d) pour toute sanction (non consécutive à deux avertissements) prononcée en matches assortis du sursis : un (1) point par match

e) sanction à temps : douze (12) points par mois de suspension

f) sanction à temps assortie du sursis : pénalité équivalente à la moitié de celle engendrée par de la sanction ferme

g) Participation d'un joueur suspendu et/ou d'un dirigeant et/ou d'un éducateur à une rencontre : trois (3) points

h) Sanctions prévues aux articles 5 à 13 du règlement et barème disciplinaire de la F.F.F. : le nombre de points est doublé lorsque les faits ont visé un officiel Éducateurs, dirigeants et entraîneurs : Les sanctions (a à f) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées aux éducateurs, dirigeants et entraîneurs.

Article 5 – Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par la Commission de gestion des championnats.